

Règlement du Trophée de Léman Running 2022

Règlement du Trophée de Léman Running 2022

Préambule : Le Trophée de Léman Running a pour objectif la promotion des événements de course à pied de la région du Léman, à destination d'un public amateur. Par sa dimension, son esprit ludique et ses récompenses, le Trophée de Léman Running promeut la dimension touristique sportive du Léman, ses territoires, la pratique régulière et raisonnée de la course à pied, et l'importance du bénévolat.

Informations générales

- Le Trophée de Léman Running est un championnat de courses populaires qui regroupe 39 courses partenaires en France et en Suisse. ([Liste des courses partenaires disponible ici](#))
- La durée du Trophée s'étend du 27.03.2022 au 04.12.2022
- Le Trophée de Léman Running (ci-après le Trophée) et les courses partenaires du Trophée de Léman Running (ci-après les courses partenaires), sont et demeurent des entités distinctes, aucune décision, agissement, changement de règlement ne saurait être imputé à l'une ou l'autre partie.
- La Fondation **Make A Wish Switzerland** sera l'association soutenue pendant les 10 mois du Trophée. Une partie des bénéfices du Trophée lui sera reversée afin de financer son programme de vœux à destination des enfants. La Fondation **Make A Wish Switzerland** et Léman Running sont et demeurent des entités distinctes, aucune décision, agissement, ne saurait être imputé à l'une ou l'autre partie.

Inscription :

- Le Trophée est ouvert aux participants coureurs et marcheurs, licenciés ou non, ayant payé les frais d'inscription s'élevant à 29 CHF sur le site lemanrunning.com ou lors des événements « inscriptions publiques » ([voir liste évènements](#))
- L'inscription au Trophée ne comprend aucune participation aux courses partenaires, aucun avantage ou remise sur le prix (sauf si mentionné différemment par les organisateurs et/ou Léman Running).
- Le participant devra s'inscrire sur les plateformes officielles de chaque course partenaire pour pouvoir y participer.
- Après son inscription le participant recevra un Passeport Running envoyé par voie postale.
- Ce passeport comprendra son numéro d'inscription, le calendrier des courses partenaires, ainsi qu'un espace pour noter ses résultats, pour son propre usage et souvenir.
- A chaque présence de Léman Running sur les courses partenaires, les participants pourront faire valider leur participation par un poinçon sur l'espace prévu à cet effet pour son propre usage et souvenir.



Règlement du Trophée de Léman Running 2022

Points :

- Chaque participation à une des courses partenaires en tant que coureur/marcheur ou bénévole permet l'obtention de points selon les 6 critères détaillés à la rubrique détails des points.
- Les points sont obtenus selon les spécificités de la course partenaire (kilométrage, dénivelé), et l'implication des participants (résultats, bénévoles, déplacements, assiduité etc...)
- Pour être classées, les personnes devront avoir participé à au moins 1 course partenaire en tant que coureur ou marcheur durant la durée du Trophée (du 27.03 au 4.12)
- Un maximum de 15 participations (en tant que coureur ou marcheur) sera pris en considération dans l'attribution des points et le classement final.
- Aucune obligation ou limitation du nombre participation en tant que bénévole.
- Un classement mentionnant les différentes participations des inscrits sera rendu publique sur la page du Trophée tous les 3 mois.

Détails des points

1. **Point Kilomètre by Miloo** : Chaque course rapportera 1 point par km parcourus. NB les décimales sont pris en compte dans le calcul (ex : course de 42,195 km = 42,195 points)
2. **Point Difficulté by Salomon** chaque course sera identifiée en course route ou en course trail (sur la page les courses du Trophée) et rapportera des points Difficulté en fonction de sa catégorie.

a) Road Running (Course Route) :

- Jusqu'à 11 km = 10 points
- Jusqu'à 22 km = 30 points
- Jusqu'à 43 km = 100 points
- Au-delà de 43 km = 250 points

b) Trail Running (Course Montagne) :

- Jusqu'à 1000 mt D+ = 10 points
- Jusqu'à 2000 mt D+ = 30 points
- Jusqu'à 3000 mt D+ = 100 points
- Au-delà de 3000 mt D+ = 250 points

3. **Point Chrono by Suunto**

Le coureur obtiendra des points en fonction de son classement de catégorie (les catégories peuvent varier d'une course à l'autre, elles sont en générale établies sur des critères d'âge)

- Le coureur ayant fini dans les premiers 50% du classement de sa catégorie = 15 points
- Le coureur ayant fini dans les premiers 10% du classement de sa catégorie = 50 points

Règlement du Trophée de Léman Running 2022

- Le coureur ayant fini dans les 3 premiers du classement de sa catégorie = 100 points
- Le coureur ayant fini premier du classement de sa catégorie = 250 points

4. Point assiduité by Fourteen

Chaque coureur recevra un nombre de points en fonction du nombre de mois d'activité. L'activité comprend aussi bien la participation aux courses en tant que coureur ou bénévole.

NB : Ces points seront attribués en fin d'année.

- 3 mois d'activité = 15 points
- 6 mois d'activité = 50 points
- 9 mois d'activité = 100 points
- 10 mois d'activité = 250 points

5. Point bénévolat Make a Wish

Chaque coureur recevra un nombre de points en fonction du nombre de missions de bénévolat qu'il aura accomplies auprès des courses partenaires du Trophée de Léman Running (1 course = 1 mission, même si l'engagement est sur plusieurs jours)

NB : Ces points seront attribués en fin d'année.

- 1 mission = 15 points
- 3 missions = 50 points
- 5 missions = 100 points
- 10 ou + missions = 250 points

6. Point régions by CGN

Chaque coureur recevra un nombre de points en fonction du nombre de régions visitées lors de sa participation aux courses, en tant que coureur ou en tant que bénévole.

Le nombre de course n'est pas identique d'une région à l'autre, ex : Fribourg = 1 seule course / Morat -Fribourg. Certaines courses peuvent rapporter plusieurs points régions, ex : Run Mate = 4 régions, LG Trail 3 régions, LG Trail Half 2 régions. Les régions sont : Ain, Fribourg, Haute-Savoie, Genève, Valais et Vaud.

NB : Ces points seront attribués en fin d'année.

- 2 régions = 15 points
- 4 régions = 50 points
- 5 régions = 100 points
- 6 régions = 250 points

Obligations du coureur :

Le règlement de chaque course fera office de règlement pour la participation des coureurs aux courses partenaires (ex : certificat médical pour la France)

A chaque participation aux courses partenaires (en tant que coureur ou en tant que bénévole) le participant devra renseigner les informations demandées sur le formulaire

Tous droits réservés, toute reproduction interdite

© Léman Running 2020-2022

Règlement du Trophée de Léman Running 2022

présent sur la rubrique « Mes Chronos » Une confirmation lui sera envoyée par voie électronique.

Seules les participations aux courses, renseignées par le formulaire seront valables pour l'attribution des points et des cadeaux.

Catégories :

- Les coureurs seront divisés en 2 seules catégories pour le classement du Trophée: femmes et hommes
- Pour le point « Chrono/Suunto » l'attribution des points sera faite en fonction des catégories par chacune des courses.

Cadeaux :

- En fin d'année un podium récompensera, la participante et le participant ayant cumulé le plus de point, d'un vélo électrique [Miloo Classy](#) d'une valeur de 3'650 CHF/pièce (2 vélos à gagner).
- En fin d'année un podium récompensera les 10 participantes femmes et les 10 hommes ayant cumulé le plus de points (les prix des catégories 2 à 10 ème place seront communiqués dans les 4 premiers mois du Trophée).
- En fin d'année un podium récompensera les 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie. Le détail des cadeaux pour chaque catégorie est communiqué sur l'onglet cadeaux.
- Les 2'000 premiers inscrits au Trophée seront éligibles au tirage au sort pour remporter une montre [SUUNTO PEAK 9](#) blanche ou noire d'une valeur de 629 CHF (le tirage sera effectué une fois la jauge des 2000 premiers inscrits)
- Chaque participant recevra un cadeau Salomon d'une valeur de 15 CHF lors de son inscription exemple de cadeau foulards ou chaussettes (les cadeaux sont garantis uniquement pour les 2000 premiers inscrits). Ce cadeau sera expédié par voie postale après l'inscription.
- Chaque mois un tirage au sort (effectué parmi les seuls participants aux courses du mois précédents ayant renseignés leur participation via le formulaire « Mes chronos » (coureur ou bénévole) permettra de désigner le vainqueur d'un week-end Tesla : prêt d'une voiture (selon les conditions de prêt de TESLA Suisse) accompagné d'une nuit d'hôtel (selon les conditions de l'hôtel) pour 2 personnes et d'un repas au restaurant (selon les conditions du restaurant) pour 2 personnes.
- Les tirages au sort auront lieu autour du 15 de chaque mois (à partir du mois de mai et jusqu'à décembre). Le résultat des tirages au sort sera communiqué par voie électronique aux gagnants. Les résultats seront également affichés sur la rubrique cadeaux
- La liste des cadeaux est disponible sous la rubrique cadeaux du Trophée.
- La valeur de référence des cadeaux est donnée à titre indicatif et ne pourrait faire l'objet d'un quelconque commerce ou d'une quelconque demande de remboursement ou de compensation auprès de Léman Running ou du partenaire.
- En fin d'année un podium récompensera les 10 participantes femmes et les 10 hommes ayant cumulé le plus de points
- Chaque catégorie de points (voir liste des points) récompensera également les plus méritants






Règlement du Trophée de Léman Running 2022

Annulation :

- En cas d'annulation d'une course sa version virtuelle sera considérée comme course partenaire.
- En cas d'annulation d'une partie ou de la totalité des courses pour cas de force majeure (ex : crise sanitaire), aucun remboursement même partiel ne pourra être exigé par les participants inscrits au Trophée.
- En cas de non-participation à une course partenaire (quel que soit le motif) les participants au Trophée de Léman Running ne pourront faire valoir une quelconque forme de remboursement même partiel.
- Dans le cas où une des courses partenaires aurait atteint sa jauge de coureurs inscrits ou de bénévoles, les participant.es au Trophée, devront se rediriger auprès d'une autre course. Il ne sera pas possible de prétendre à une quelconque forme de dédommagement pour la non-participation.

Propriété intellectuelle

- Le Trophée de Léman Running est une idée originale créée et développée par Léman Running Alessandro Palmieri.
- Les marques, noms de domaines, images, vidéos, textes, ou plus généralement toutes informations objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de Léman Running Alessandro Palmieri. Leur reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation pour quelque motif que ce soit sans autorisation préalable expresse est strictement interdite.
- Les marques,   et  sont représentées par le cabinet AWA Switzerland.

Litiges

- En cas de litige, le for judiciaire est Nyon dans le canton de Vaud en Suisse.